

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N° 4

Campus Cité Scientifique à Villeneuve d'Ascq

Secteur Sud-Ouest

REF CONSULTATION : 2026.27

SOMMAIRE

Article 1.	Objet du LOT.....	3
Article 2.	Constitution du CCTP du lot	3
Article 3.	information complémentaire	3
Article 4.	Type et fonctionnalités des bâtiments du lot.....	4

ARTICLE 1. OBJET DU LOT

Le présent lot englobe le périmètre Nord-Ouest du campus de la Cité Scientifique (Villeneuve-d'Ascq) et comprend les bâtiments suivants :

* **Secteur A** : A6 (Espace Vert), A7, A8, A10 (Maison de la Santé) ;

* **Secteur B** : B5 / B6 ;

* **Secteur M** : M1, M2, M3, M4 et M5

ARTICLE 2. CONSTITUTION DU CCTP DU LOT

Ce CCTP est constitué des annexes suivantes :

- 1 : Tableau de reprise des surfaces
- 2 : Fréquence par usage
- 3 : Consommable
- 4 : Cadences
- 5 : Spécificité du lot
- 6 : Cadre de réponse
- 9 : Plan de situation des locaux poubelles
- A : Prix

ARTICLE 3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

* Coordination :

Certaines prestations de l'annexe 2 (locaux à accès restreint) ne sont pas détaillées dans l'annexe 1. Elles doivent toutefois être exécutées aux fréquences prévues, après coordination avec les référents de site.

* Vitrerie :

Le nettoyage des vitres à hauteur d'homme est dû pour l'ensemble des bâtiments, y compris pour les locaux dont le nettoyage intérieur n'est pas confié au prestataire.

* Amphithéâtres (Bâtiment M1) :

Afin d'optimiser la visibilité des enregistrements vidéo, le nettoyage des tableaux des amphis Cauchy, Châtelet, Gallois et Painlevé doit être effectué lors de la pause de midi.

ARTICLE 4. TYPE ET FONCTIONNALITES DES BATIMENTS DU LOT

* Pôle Administratif et Technique (A6, A7, A8, A10) :

Bâtiment A6 (Espaces Verts) : Comprend un entrepôt, des bureaux, un réfectoire et des sanitaires/douches. Outre l'entretien quotidien, un balayage régulier de la zone atelier/entrepôt est requis.

Bâtiments A7 (et extension) & A8 : Dédiés aux services centraux (bureaux tertiaires). Une continuité de service est impérative pour l'aile A7 (Patrimoine) : le titulaire doit prévoir au minimum deux passages par semaine durant les fermetures administratives.

Bâtiment A10 (Médecine de prévention) :

RDC (Étudiants) : L'entretien courant est assuré en interne. Le titulaire doit chiffrer une remise en état annuelle ainsi que des nettoyages approfondis ponctuels sur demande.

1er étage (Personnels) : Nettoyage régulier intégral à la charge du titulaire.

Pôle Enseignement et Tertiaire (B5/B6, M1, M2, M5)

Bâtiment B5/B6 : Regroupe des salles de classe, des laboratoires de langues (informatique) et des bureaux administratifs.

Bâtiment M1 : Dédié à l'enseignement (salles et amphis). Le titulaire doit également assurer l'entretien de la cafétéria étudiante, incluant le nettoyage des micro-ondes.

Bâtiment M2 : Bureaux et centre de documentation. Seule la zone définie en annexe est à la charge du titulaire (le reste est géré en interne).

Bâtiment M5 : Spécialisé en informatique. Comprend majoritairement des salles équipées de postes informatiques, un amphithéâtre et des bureaux.

* Pôle Informatique et Recherche (M3, M4)

Bâtiment M3 : Services centraux, informatique et salles de TP (mécanique/mathématiques). Le périmètre d'intervention du titulaire exclut les zones traitées en interne.

Bâtiment M4 :

Zone Informatique/Serveurs : Ouverte 365 jours par an. Une équipe doit être maintenue durant les fermetures universitaires pour garantir la propreté des locaux.

Zone Multimédia : Comprend des bureaux, des studios d'enregistrement et un plateau de tournage.